

Procès verbal Assemblée générale ordinaire du Labx – 4 décembre 2015

Présents : 13 membres de l'association au début de la réunion. 3 arrivées en cours de réunion

Prise de note de PV réalisée par Julien Goret

Bilan moral

Le président sortant, Jean Maxime Philippot, revient sur la vie de l'association au cours de l'année écoulée.

1. Les activités

1.1 Les ateliers à la médiathèque de Pessac

L'association est missionnée par la médiathèque de Pessac pour réaliser des ateliers d'initiation à l'électronique, à raison d'un atelier par trimestre. Ces activités donnent satisfaction à toutes les parties, l'équipe de la médiathèque souhaiterait ouvrir de nouveaux ateliers. Le Labx tire des revenus substantiels de cette activité (1000€/an pour le dispositif actuel).

Le président rappelle que cette opération est réalisée par des bénévoles, et invite de nouvelles personnes à s'impliquer pour améliorer la qualité du travail fourni et rendre possible l'ouverture de nouveaux groupes.

1.2 Open Bidouille Camp Bacalan

Le Labx a participé à l'Open Bidouille Camp 2015 à Bacalan, le président fait part de sa satisfaction quant à l'implication de l'association dans cet événement.

Julien, en tant que membre du labx et co-organisateur de l'Open Bidouille Camp, complète en exprimant la satisfaction des organisateurs, et exprime le souhait de continuer à impliquer le Labx dans cet événement.

1.3 Coupe de France de robotique

Le Labx accueille plusieurs équipes participant à la coupe de France de robotique. Leurs activités ont contribué de manière très positive à la vie de l'association et créé des occasions d'échange avec les autres habitants de la fabrique Pola.

1.4 Repair Café

Le Labx a co-organisé un repair café, en partenariat avec la fabrique Pola et Repair Café Bordeaux. Le président déclare que cet événement a bien fonctionné et a donné satisfaction à toutes les parties.

1.5 Open Bidouille Camp La Réole

Julien Goret ajoute que la participation du Labx à L'Open Bidouille Camp La Réole (prévu le 12/12/15) a été actée et se déroulera dans les prochains jours.

2. Gestion

2.1 Outils comptables

Le Président revient sur la mise en place d'outils de comptabilité entreprise début 2015. Le PGI Galette a été testé mais le bureau ne s'est par approprié l'outil, qui s'est révélé peu adapté. La gestion comptable, et notamment le suivi des cotisations des membres, a donc finalement été assurée avec

des outils plus simples (tableurs) .

2.2 Gestion bancaire

L'association dispose d'un compte chèque à la banque BNP Paribas. Le bureau sortant a demandé à la banque que le compte soit exonéré de frais de gestion. Cette demande a été acceptée.

Le président rappelle que cette demande d'exonération doit être effectuée tous les ans.

2.3 Subventions

Le président rappelle que lors de la précédente assemblée générale, il avait été envisagé de rechercher des subventions et constate que ce projet est resté lettre morte.

2.4 Gouvernance

Le président déclare que la gestion de l'association par le bureau, et plus spécifiquement son action en tant que président, ont fait l'objet de critiques de la part de certains membres, lesquels lui reprochent d'exercer son mandat de manière trop autoritaire et de prendre des décisions sans la concertation nécessaire. Il fait part de son souhait de débattre ici sur ce point mais les personnes ayant émis ces critiques sont absentes de la réunion.

Une discussion s'engage :

Damien fait part de sa vision des faits : il n'y a pas de gouvernance autoritaire, mais les critiques formulées lui semblent abusives et gratuites.

Thibault abonde en ce sens et rappelle que les critiques ont été émises sur la mailing list de l'association, dans un contexte peu apaisé et propice aux malentendus et à la surenchère. Il constate le caractère répétitif, malveillant et peu argumenté des griefs formulés.

Olivier intervient pour faire part de son expérience de la gestion associative et la nécessité de trouver un modèle d'organisation démocratique à même de prévenir ce type de conflit et de permettre l'expression des désaccords dans un cadre constructif.

Le président et Pierre B reviennent sur le projet de gestion collégiale lancé lors de la précédente assemblée générale. Ils constatent qu'il n'a pas été mis en place avec succès par manque de définition de ses modalités opérationnelles.

Benoît rappelle le contexte de l'époque et le fait que l'association, à cette période, était occupée à récupérer des données vitales suite à la défection de l'ancien trésorier.

S'en suivent des interventions de plusieurs membres qui constatent le caractère dysfonctionnel de la mailing list : le fait que la délivrabilité des messages soit – pour des raisons techniques - variable en fonction des destinataires contribue à créer des malentendus.

VOTE

L'assemblée approuve-t-elle le bilan moral ?

OUI. Bilan moral approuvé à l'unanimité

3. Point disciplinaire

Ce jour, des échanges ont eu lieu sur le canal IRC de l'association. Un membre, <polymorphisme> a adressé à un autre membre, <Icaracol>, des propos pouvant être interprétés comme constituant des menaces.

L'intéressé, <polymorphisme>, ne conteste pas les faits et pointe le caractère inacceptable des provocations dont il dit avoir été l'objet de la part de <Icaracol>. Il demande sans plus de précisions que l'association fasse un travail nécessaire de modération et à défaut, prévient qu'il y aura « des conséquences », et refuse de donner des précisions sur leur nature.

Pierre G lui demande de préciser, polymorphisme n'apporte pas de nouveaux éléments.

Pierre G rappelle alors le cadre des échanges, et le fait que la tonalité des échanges conflictuels n'est pas la même à l'oral et à l'écrit, et qu'il faut raison garder.

<Polymorphisme> fait valoir qu'il n'a pas besoin de rappels de cet ordre, et qu'avant d'écrire les messages incriminés, il a réagi de manière graduée et proportionnée aux attaques.

Il déclare qu'il met fin à ses activités au Labx.

Pierre G rappelle que d'après les éléments en sa possession, les faits peuvent constituer un délit Julien G abonde en ce sens et rappelle que formuler une menace constitue un délit, indépendamment de son exécution.

Pierre C intervient sur la nécessité d'éviter l'escalade et rappelle qu'il est préférable et pertinent d'ignorer les provocations pour éviter qu'elles ne prennent de l'ampleur.

Olivier abonde, pointe la nécessité, pour une personne « offensée » de ne pas accorder à son « agresseur » une légitimité qu'il ne lui doit pas.

Pierre G rappelle qu'on ne peut pas répondre à actes irritables par des actes pouvant être interprétés comme illégaux.

Julien ajoute que les interventions de <Icaracol> , telles qu'il les a observées par le passé, peuvent s'apparenter, par leur caractère répétitif et malveillant à une forme de harcèlement.

Benoît et d'autres membres abondent sur le caractère problématique des interventions de <Icaracol> sur la mailing list et l'IRC

Pierre G rappelle que <polymorphisme> a été banni d'IRC il y a un mois par le modérateur (Pierre B) pour abus , puis réintégré. Le modérateur n'a pas fourni plus de précisions.

Le président rappelle qu'il a souvent géré les interventions de <Icaracol>, et constate la difficulté rencontrée à nouer des échanges constructifs et bienveillants.

Le président déclare publiquement que les propos tenus par <polymorphisme> sont inadmissibles et les condamne publiquement.

Bilan Financier

Entrée		Sortie	
Cotisation	1515€	Pola 120€/mois	1440€
Médiatèque de Pessac	1000€	Aquilenet 30€/mois	360€
Total	2515€	Cotisation pola	50€
		Barbecue juin 2015	108€
		multimètre	44€
		Cli meetup	30€
		Total	2032€
Reste en banque : 2359€			

Note : en 2014 l'ABUL a réalisé un don de 1000€ pour soutenir les ateliers CLI, les 30€ ont été pris dans ces 1000€.

Le précédent bureau reconnaît avoir eu des difficultés à gérer de manière rigoureuse les cotisations des membres, il présente ses excuses auprès des membres du labx.

VOTE

L'assemblée approuve-t-elle le bilan financier ?

OUI approuvé à l'unanimité

ELECTION DU BUREAU

6 postes sont ouverts au bureau : PRESIDENT , VICE PRESIDENT, TRESORIER, VICE TRESORIER , SECRETAIRE, VICE SECRETAIRE

Se déclarent candidats :

PRESIDENT : Jean Maxime Philippeaux
VICE PRESIDENT : Benoît Barthes
TRESORIER : Damien Espitallier
VICE TRESORIER : Thibault Melsbach
SECRETAIRE : Julien Goret
VICE SECRETAIRE : Olivier Peyrelongue

Les candidats au bureau proposent de mettre en place les mesures suivantes :

a. Investissement

En regard du bilan financier, le Président propose, s'il est réélu, et avec l'assentiment des autres candidats, de :

- garder une réserve de trésorerie d'un montant égal à un an de charges incompressibles, soit 1800€
- Ouvrir une consultation pour définir comment investir au mieux 900€ déclarés disponibles. cette somme sera dépensée pour des achats dont la liste serait définie suivant des modalités à définir par le nouveau bureau.

Un vote consultatif sur la question suivante est organisé :

Souhaitez vous que cette somme de 900€ soit dépensée pour des achats de biens ou services dont la liste serait définie collectivement suivant des modalités à préciser par le nouveau bureau?

OUI A L'UNANIMITÉ

b. Propositions de réforme des statuts

Le président propose, s'il est réélu, et avec l'assentiment des autres candidats, de convoquer une assemblée générale extraordinaire en mars 2016, afin de modifier les statuts pour instituer un conseil d'administration et redéfinir plusieurs points statutaires. Le bureau déclare donc son caractère provisoire s'il est élu aujourd'hui.

Le président donne lecture de sa proposition .

Un échange s'engage

Olivier remarque qu'il est nécessaire de répartir les dispositions de la proposition entre les documents statutaires et les règlements.

Benoît met en garde sur la nécessité de concevoir un système à même de favoriser l'implication des membres du futur CA dans la durée

Pierre G revient sur l'expérience de la collégiale, son échec par manque de définition de son fonctionnement et de suivi de son application, et réaffirme la nécessité de règles permettant l'expression et l'implication de tous les membres dans le processus décisionnel.

Pour résumer :

les candidats proposent :

- * la suppression du bureau
- * retour en arrière par rapport à une collégiale
- * formation d'un groupe décisionnaire élu
- * réunion régulière et obligatoire de ce groupe

Objectif :

Améliorer le processus de décision de l'association jugé défaillant lors de l'AG.

La modifications des statuts doivent être approuvés par la majorité des membres pendant l'AG extraordinaire.

VOTE .

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Fin de l'assemblée générale